

COMMUNIQUÉ SUR LE PROGRÈS

PACTE MONDIAL

SEPTEMBRE
2018



- SOMMAIRE -

- I. Déclaration de soutien continu
- II. Principes relatifs aux Droits de l'Homme
- III. Principes relatifs aux conditions de travail
- IV. Principes relatifs au respect de l'environnement
- V. Principes relatifs à la lutte contre la corruption



I. DECLARATION DE SOUTIEN CONTINU

En signant en 2003 le Pacte Mondial de l'ONU, ENVEA s'est engagée à en respecter les dix principes fondateurs regroupés au sein de 4 thèmes fondamentaux :

- ✓ Les Droits de l'Homme
- ✓ Les normes de travail
- ✓ Le respect de l'environnement
- ✓ La lutte contre la corruption

ENVEA développe, fabrique et commercialise dans le monde entier des appareils de mesure et de surveillance de la qualité de l'environnement en s'étant donné pour mission d'apporter aux acteurs du développement durable – entreprises industrielles privées et publiques, administrations, collectivités, agences et instituts de recherche... – les outils d'évaluation les plus avancés et les plus performants.

Sa politique étant fondée sur la qualité, le respect de l'Environnement, et la prise en compte de la santé et sécurité du personnel, ENVEA poursuit son engagement d'amélioration continue de son efficacité, par le biais de l'évolution de ses systèmes de management répondant respectivement aux exigences des normes ISO 9001, ISO14001 et OHSAS18001.

Cette politique traduit ainsi sa volonté de progresser et d'innover tout en respectant les réglementations, en prévenant les pollutions éventuelles et en diminuant les risques professionnels.

Cette année encore, ENVEA est fière de renouveler son engagement à appliquer et promouvoir les principes du Pacte Mondial auquel la société fut une des toutes premières PME françaises à adhérer.

François GOURDON
Président

II. PRINCIPES RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME

- Principe 1: Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme
- Principe 2: Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme

ENVIRONNEMENT S.A essaie, dans sa sphère d'influence, de communiquer et de transmettre auprès de ses proches clients, notamment agents et distributeurs, son engagement aux principes du Développement Durable relayés par le Pacte Mondial.

En interne comme en externe, les valeurs et principes du Pacte mondial sont relayés dans l'entreprise à différents niveaux :

- Sur des supports d'affichage disposés sur le site, dans le livret d'accueil à destination de nos employés et intérimaires, sur notre site Internet.
- A l'occasion de diverses réunions, et de manière adaptée et appropriée, les principes sont également rappelés par l'équipe de direction (exemple : réunion de Direction, réunion Commerciale ou encore réunion Générale)
- Auprès de notre réseau de distribution ou de nos clients (plaquette générale et/ou plaquette commerciale)



En parallèle, les conditions générales d'achats incluent depuis 2007 un article spécifique incitant nos fournisseurs français et étrangers à respecter strictement les Droits de l'Homme, et à interdire toute forme de travail des enfants, de travail forcé ou encore obligatoire.

III. PRINCIPES RELATIFS AUX CONDITIONS DE TRAVAIL

- Principe 3: Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective
- Principe 4: Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire
- Principe 5: Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants
- Principe 6: Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession

ENVIRONNEMENT S.A respecte scrupuleusement le droit du travail partout où elle mène des activités et agit selon des principes éthiques bien établis.

Création et rénovation d'espaces de travail :

Tout au long de l'année 2017, de nombreux et d'importants travaux ont été entrepris au sein de la société répondant ainsi aux volontés appuyées de la Direction d'optimiser chaque mètre carré des bâtiments tout en veillant au bien-être de ses collaborateurs : « travailler dans de bonnes conditions, dans un environnement propice à la productivité et à la créativité ».

Trois axes majeurs de travail ont alors été dégagés et ont ainsi servi de chemin de fer :

- Organisation collaborative améliorée : aménager un ou plusieurs espaces, un ou plusieurs bureaux pour favoriser les échanges et la collaboration entre les salariés et/ou les services ; rapprocher des équipes amenées à travailler ensemble au quotidien, optimiser les déplacements en interne.
- Un aménagement à notre image : Fiers de nos valeurs, fiers de notre entreprise, il était important de véhiculer non seulement pour nos équipes, mais également pour nos visiteurs une image plus moderne au travers notamment de la rénovation de nos locaux. Des mots-clés sur des panneaux directionnels, les couleurs de l'entreprise rappelées ici et là, du mobilier de bureau neuf ; autant de codes et d'engagement qui contribuent à motiver nos équipes avec un sentiment d'appartenance valorisant l'image de marque.
- Le bien-être au travail : conscients que l'efficacité et la performance de notre entreprise passent par l'épanouissement de nos salariés, nous avons eu à cœur de repenser une partie de nos espaces en les aménageant en de véritables lieux de vie. C'est donc en toute logique que ces récents travaux ont permis l'apparition de nouvelles aires de rencontres, d'échanges et de repos.

Dans la pratique, les travaux se sont déroulés comme suit. Une première tranche de travaux a tout d'abord consisté à reconverter d'anciens bâtiments jusqu'ici inutilisés en différents espaces de travail dotant ainsi la société de nouveaux bureaux, de nouveaux ateliers, de nouvelles salles de réunion, mais également d'une salle de conférence pouvant accueillir jusqu'à 100 personnes.

Une seconde tranche lancée quelques mois après a quant à elle mis l'accent sur la création d'une passerelle sur deux étages et la rénovation sur ces mêmes étages des bureaux abritant notamment la Direction Générale & Financière, le service des Ressources Humaines, la Direction Commerciale, Marketing & Communication, et enfin l'Administration des ventes.



L'ensemble de ces travaux s'est notamment traduit par :

- La concertation entre la Direction, les Responsables HSE et les Responsables des personnels concernés pour une meilleure définition des locaux à rénover : séparation et attribution des nouveaux espaces, harmonisation des peintures et revêtements, choix des systèmes de chauffage et climatisation, etc.
- Le déplacement physique de certains services dans des locaux totalement rénovés et repensés ; à savoir, le Pôle Clients, le Suivi d'Affaires et les Achats ; services amenés à travailler quotidiennement ensemble et qu'il était important de regrouper sur un même étage
- L'achat de mobilier neuf pour tous les salariés concernés afin de conjuguer les postes de travail ; et plus précisément de nouveaux bureaux, de nouvelles chaises, de nouvelles tables de réunion, ...
- La multiplication de salles de réunion à des endroits stratégiques dans la société et accessibles à tous les salariés pour optimiser les déplacements, mais également mieux recevoir nos visiteurs
- L'installation d'espaces de détente pour favoriser les échanges entre les services et les salariés
- La création d'une salle de conférence insonorisée et équipée de matériel de projection permettant l'accueil de séminaires à grande échelle mais également la réalisation d'événements en interne à destination du personnel ENVEA.



Espace détente/travail / locaux



Passerelle



Bureaux : Avant/Après



Espace détente / Restaurant d'entreprise



Salle de Conférence_1



Salle de Conférence_2

80004



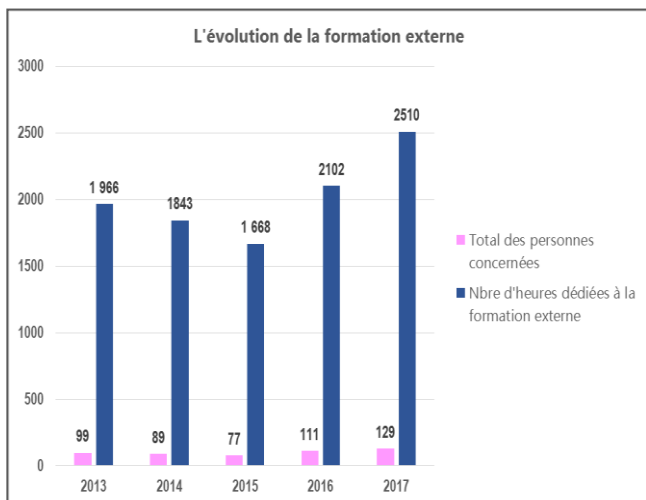
Formation du personnel au cours de l'année 2017 :

Bien que l'importante réforme de la formation professionnelle intervenue depuis le 1^{er} janvier 2015 ait notamment supprimé l'obligation légale des dépenses de formation pour les entreprises, la Direction d'ENVEA a décidé de reconduire pour la troisième année consécutive sa politique de maintien du budget ; cette décision permettant ainsi au regard de la stratégie d'entreprise de mener à leur terme les actions de formation planifiées pour l'année.

Cette politique de formation menée sur l'année 2017 aura ainsi profité à 100 employés formés en interne ; ceci représentant un volume de 974 heures dispensées ; soit une hausse de 42% par rapport à l'année 2016. L'occasion pour ces salariés d'être formés sur les nouveaux produits du groupe ; conséquence logique des différentes croissances externes réalisées par le groupe et des relations de travail qui en découlent.

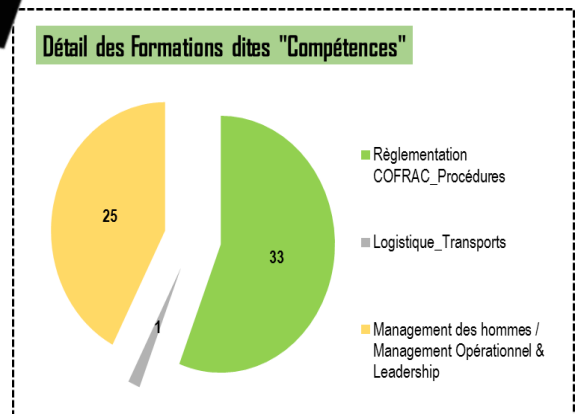
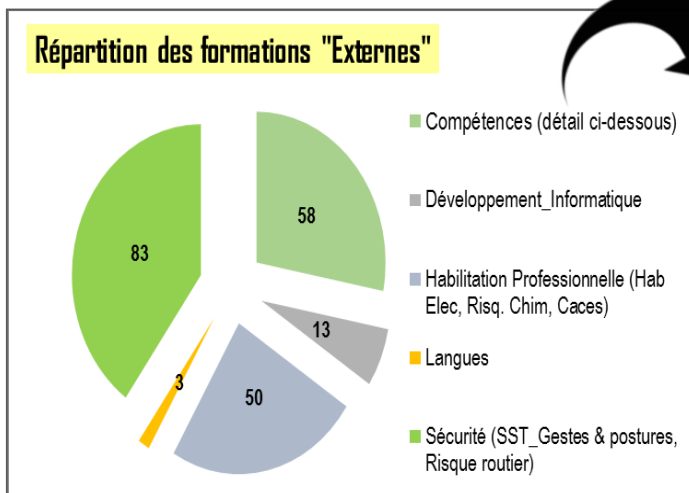
En ce qui concerne les formations externes, le volume d'heures dispensé, de nouveau en augmentation par rapport à l'année précédente, a atteint cette année 2 510 heures ; soit une hausse de 19% au profit de 129 salariés.

Une augmentation qui s'explique notamment par la mise en place de nombreux cycles de formation dits de « Management des Hommes ». Dispensés à la fois sous la forme de coaching individuel ou encore en comité restreint, ces formations ont permis à de nombreux managers d'harmoniser leurs pratiques managériales pour la réussite de l'entreprise et du groupe.



En effet, répondant expressément aux attentes de la Direction Générale, cette volonté affichée de créer des synergies entre les différents managers du groupe et de leur faire partager de nouvelles visions et méthodes de travail, est également liée au recrutement d'une nouvelle Responsable des Ressources Humaines au cours du second semestre 2017.

Recrutement qui a notamment permis à la Direction de dresser une feuille de route spécifiquement dédiée aux « Ressources Humaines » afin de prioriser toutes les actions liées au capital humain ; cœur de l'organisation de toute entreprise.





IV. PRINCIPES RELATIFS AU RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

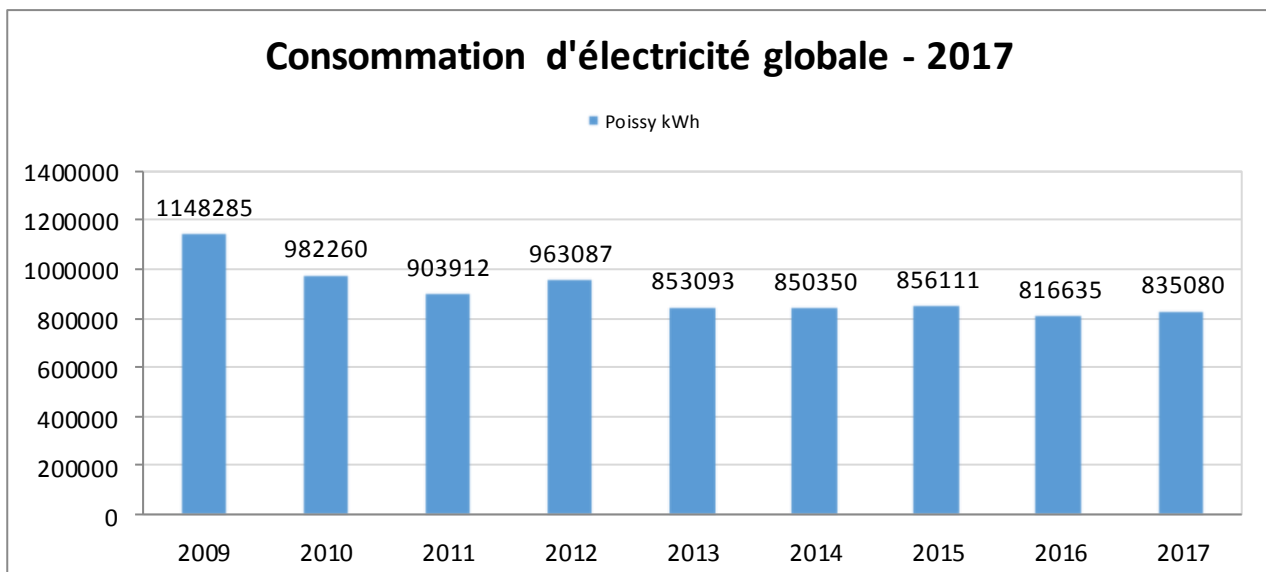
- Principe 7: Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement
- Principe 8: Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
- Principe 9: Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

a. Gestion des consommations énergétiques :

ENVEA s'engage pour la rationalisation de ses consommations énergétiques et pour la transition énergétique. ENVEA (anciennement Environnement SA) a ratifié le French Business Climate Pledge et s'engage pour la transition énergétique (89 entreprises françaises se sont engagées dans cette démarche).

En 2017, nous poursuivons notre engagement vis-à-vis de la consommation d'énergie d'origine renouvelable en consommant une électricité 100% d'origine renouvelable. Notre électricité verte est produite par la filière hydroélectrique à Avignon.

Nos consommations énergétiques ont connu une réduction de 30 % ces dernières années. En 2017, une légère hausse a cependant été notée. Elle s'explique notamment par les travaux d'aménagement réalisés sur toute l'année 2017 ayant permis l'agrandissement des locaux, la mise en place de nouveaux bureaux et de nouvelles plateformes techniques. Ces aménagements restent optimisés au regard de l'importance des travaux réalisés.



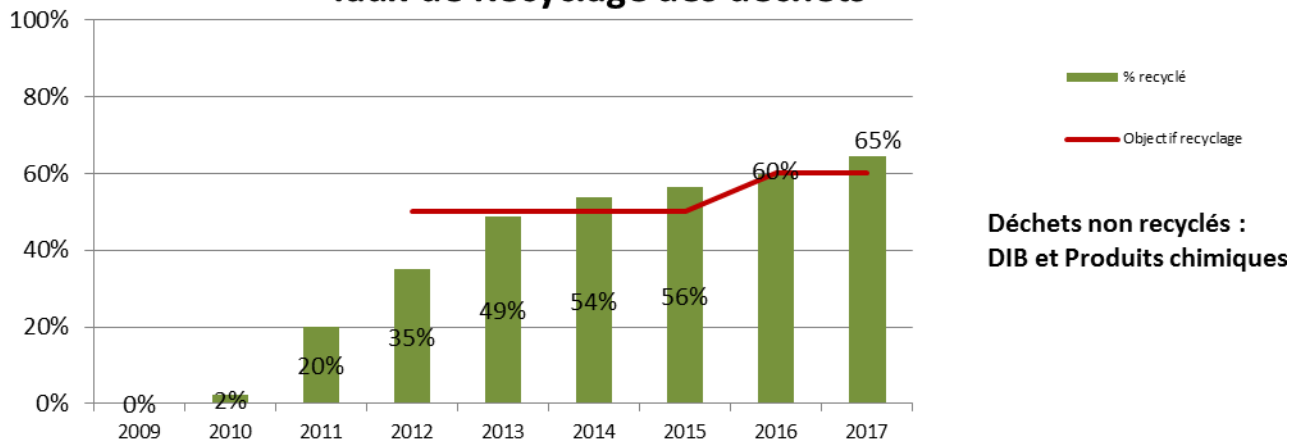


b. Gestion des déchets :

ENVEA intègre dans sa politique un objectif de recyclage des déchets produits sur le site de Poissy à 60%. En 2017, ENVEA a dépassé son objectif en atteignant 65% de recyclage de ses déchets.

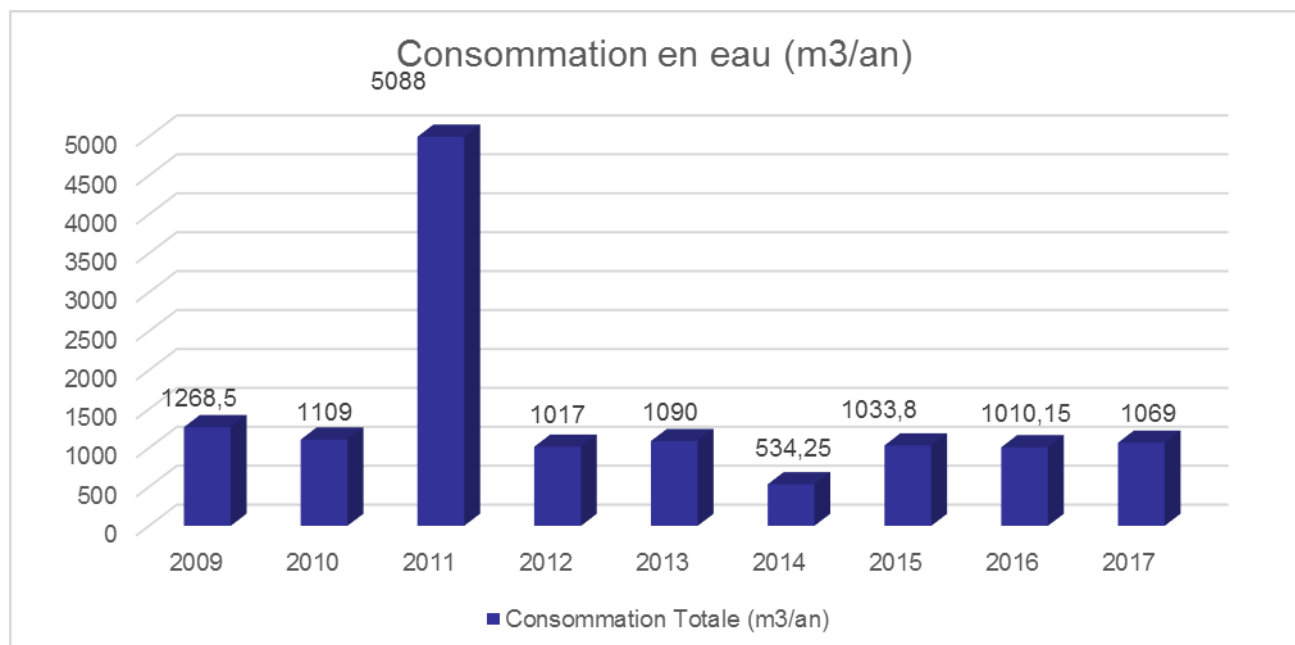
Précédemment, les enlèvements de Déchets Industriels Banals (DIB) étaient réalisés dans des bacs. Afin d'optimiser notre gestion et notre suivi des déchets, ENVEA a mis en place un compacteur de DIB en lieu et place des bacs qui étaient jusqu'ici utilisés. La logistique des enlèvements de déchets a également été améliorée. Un roulement du compacteur DIB est réalisé une fois qu'il est totalement plein. L'intégralité des DIB est désormais déposée au sein d'une usine d'incinération. Grâce à ces nouvelles actions mises en place en 2017, nous atteignons 100% de revalorisation énergétique de nos DIB.

Taux de Recyclage des déchets



c. Gestion des ressources en eau :

Les efforts se poursuivent afin de minimiser les consommations en eau notamment par leur suivi de près grâce à l'outil de télé-relève mis en place en 2016. Une très légère hausse des consommations est malgré tout notée. Ces consommations restent relativement stables. Cette petite augmentation peut s'expliquer par l'aménagement de nouveaux locaux et donc de nouveaux points d'eau. De plus, les activités de production et du personnel restent toujours en augmentation.





V. **PRINCIPES RELATIFS A LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION**

- Principe 10: Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

La société développe son activité grâce à un réseau de distribution stable, compétent, soucieux du respect de l'environnement et partageant pleinement les valeurs éthiques d'ENVEA. Véritables alliés et partenaires, ils agissent en responsables, relayant à leur tour ces messages que nous leur diffusons régulièrement. La société agit donc strictement contre la corruption sous toutes ses formes, en totale accord avec les engagements fermes de ses partenaires.